

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

*Boîte Postale: 3243, Addis Abéba, ETHIOPIE Tél.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321*  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org), [oau-ews@ethionet.et](mailto:oau-ews@ethionet.et)

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**  
**171<sup>EME</sup> REUNION**  
**23 FEVRIER 2009**  
**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**PSC/PR/BR(CLXXI)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 171<sup>EME</sup> REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR L'ATTAQUE PERPETREE CONTRE LA MISSION DE L'UNION AFRICAINE EN SOMALIE (AMISOM)**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 171<sup>ème</sup> réunion, tenue en urgence, ce jour, 23 février 2009, a suivi une communication de la Commission ainsi que celle du représentant de la Somalie sur les attentats meurtriers perpétrés le 22 février 2009 contre la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM), qui ont causé la mort de onze (11) soldats et blessé gravement dix-sept(17) autres membres du contingent burundais.

Le Conseil a exprimé son indignation face à cet acte ignoble et odieux perpétré par des éléments extrémistes qui cherchent à saper les efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation en Somalie, et dont la seule réponse à la détresse de leur population est de provoquer plus de violence et de destruction. Le Conseil a fermement condamné cet acte terroriste et a demandé que des mesures appropriées soient prises pour identifier et traduire en justice les auteurs de cette attaque.

Le Conseil a exprimé ses sincères condoléances aux familles des braves soldats qui ont perdu leur vie au service de l'Afrique, ainsi qu'au Gouvernement du Burundi. Le Conseil a rendu hommage aux contingents ougandais et burundais pour leur dévouement et leur sens du sacrifice en faveur de la promotion de la paix et de la réconciliation en Somalie. Le Conseil a exprimé, une fois de plus, sa gratitude aux Gouvernements du Burundi et l'Ouganda pour leur détermination et leur engagement à poursuivre et à renforcer leur présence au sein de l'AMISOM pour le rétablissement de la paix en Somalie.

Le Conseil a réaffirmé son appui total aux Institutions fédérales de transition (TFIs) de la Somalie, ainsi qu'aux efforts déployés sous l'égide de l'Union africaine et des Nations unies afin de mettre pleinement en œuvre les dispositions de l'Accord de Djibouti et des autres Accords subséquents en vue de restaurer durablement la paix et la réconciliation en Somalie.

Le Conseil a renouvelé son appel aux Nations unies pour qu'elles accélèrent la mise en œuvre du module d'appui à l'AMISOM, conformément à la résolution 1863 (2009) et tel que détaillé dans la lettre du 30 janvier 2009 que le Secrétaire général a adressée au Conseil de sécurité.

Le Conseil a exprimé la nécessité d'une réévaluation urgente du mandat et d'un renforcement multiforme des capacités de l'AMISOM afin de lui permettre de s'adapter aux conditions sur le terrain et au nouveau *modus operandi* des groupes terroristes.

Le Conseil a, une fois de plus, appelé les Etats membres à fournir des troupes à l'AMISOM pour lui permettre d'atteindre son effectif autorisé afin de faire face aux énormes défis auxquels elle est confrontée sur le terrain.

**Addis Abéba, le 23 février 2009**

2009

# Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2300>

*Downloaded from African Union Common Repository*